

17 RD 813 31450 DEYME

Tél.: 05.61.81.72.07 Fax.: 05.61.27.17.31

Courriel: campinglesviolettes@wanadoo.fr

Web: www.campinglesviolettes.com



Conditions générales de vente d'un emplacement

Les emplacements de camping se louent à la nuitée de 12h00 au lendemain 12h00 au plus tard pour une ou plusieurs nuitées.

Toute libération de l'emplacement nu après 12h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

- Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée, sauf autorisation écrite de la Direction.
- En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et **le règlement intégral des prestations demeure exigé.** Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

En cas d'annulation du séjour

1°) Du fait du locataire :

- ✓ Plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée : il vous sera retenu les frais de dossier et demandé 25% du montant total du séjour réservé.
- ✓ Moins de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date : il vous sera retenu les frais de location et le montant total du séjour réservé sera exigé.
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la même prestation

2°) Du fait du gestionnaire :

En cas d'annulation de la réservation ou du séjour du fait du gestionnaire, et qui ne serait pas liée à une faute du client, le gestionnaire du terrain de camping remboursera au client les sommes qu'il aurait perçues et qui correspondent au séjour ou à la partie du séjour non consommée. Toutefois, aucune indemnisation ne sera due en cas d'annulation de la réservation ou du séjour, intervenue pour un cas de force majeure ou en raison d'une mesure administrative, telle que la fermeture ou autre, non imputable au gestionnaire.

Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent entre 10 h et 22 h maximum. Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Leur accès au camping sera payant, selon les tarifs affichés à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. L'accès à la piscine et espace aquatique est interdit aux visiteurs, pour des raisons de sécurité et assurance Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping

Droit de rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Droit à l'image

Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmés pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez votre opposition par écrit à la réception dès votre arrivée.

Divers

L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement ; il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

Animaux

Ils sont acceptés dans les emplacements de campings, sur présentation du carnet de vaccination. Ils doivent être tatoués. Ils doivent être non agressifs et obligatoirement tenus en laisse. Les souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravane, tente, locatif ou sur un emplacement attaché à un arbre. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégories 1 et 2) sont refusés.

- Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement. Par conséquent tout ou partie du groupe est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement, et engage la responsabilité du signataire client.
- Le règlement du séjour doit être impérativement réalisé à la date mentionnée sur le présent contrat ou au plus tard le jour de votre arrivée
- Les règlements par chèque ou mandat doivent être effectués à l'ordre de Camping les Violettes
- En cas de non-paiement où de non-respect du règlement intérieur, la Direction peut mettre fin au séjour, libérer et récupérer l'emplacement sans préavis ni remboursement
- Le camping ne peut être tenu responsable des conditions climatiques si celles-ci ne permettent pas d'offrir tous les services : eau, assainissement, chauffage......

Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de la médiation **CM2C** dont nous relevons :

- par voie électronique : www.cm2c.net

-par voie postale : CM2C 14 rue Saint Jean 75017 PARIS

